



ARRÊTÉ

portant délégation de signature de Monsieur le Maire de Saran à Monsieur Jocelyn LANGER, en sa qualité de responsable de service

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 03 AVR. 2026

N° ARR_DGS_2026_097

Le maire de la Ville de Saran,

Vu l'article L. 2122-19 du CGCT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que **Monsieur Jocelyn LANGER** exerce les fonctions de Responsable du service enfance – périscolaire de la ville de Saran et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans le domaine ci-dessous détaillé :

ARRÊTÉ

Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, Maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Monsieur Jocelyn LANGER**, en sa qualité de responsable de service, pour :

- la signature de tous bons de commande concernant l'enfance - périscolaire dans la limite de 5000 € HT, dans le cadre des crédits prévus au budget et après engagement comptable de la dépense.

NB : concernant les fournitures courantes, les agents délégataires du magasin général restent seuls compétents pour la signature des bons de commande.

Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Monsieur Jocelyn LANGER**.

Article 3 – Modalités d'application

Tous documents signés par **Monsieur Jocelyn LANGER** dans le cadre de la présente délégation de signature porteront la mention :

Par délégation du maire,
Jocelyn LANGER
responsable du service enfance – périscolaire

Article 4 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

Mathieu GALLOIS

maire de Saran - Conseiller Départemental



Signature de **Monsieur Jocelyn LANGER**

